

**PARTICIPATION DE L'OHI A LA PREMIERE REUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF DES  
NATIONS UNIES CHARGE D'EXAMINER LES DEVELOPPEMENTS EN MATIERE DE  
QUESTIONS OCEANIQUES  
(du 30 mai au 2 juin 2000)**

Référence: LC 12/2000 du BHI en date du 16 mars 2000.

Monsieur,

1. Comme indiqué dans la lettre circulaire susmentionnée, le contre-amiral ANGRISANO, Président du Comité de direction du BHI et le capitaine de vaisseau F. BERMEJO, adjoint technique au BHI (coopération technique), ont représenté l'OHI à la réunion indiquée ci-dessus qui s'est tenue du 30 mai au 2 juin 2000 au siège des NU, à New York. Sur décision des deux co-présidents, nommés par le Secrétaire général des NU, les discussions de cette première réunion ont porté sur les deux principaux sujets suivants :

1. LES ACTIVITES DE PECHE AUTORISEES ET LES ACTIVITES DE PECHE ILLEGALES, NON DECLAREES ET NON REGLEMENTEES.
2. LES IMPACTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DE LA POLLUTION ET DE LA DEGRADATION DU MILIEU MARIN, EN PARTICULIER DANS LES ZONES COTIERES

Les représentants de l'OHI ont activement participé aux discussions et ont présenté un rapport dont un résumé figure dans le Bulletin HI de juillet/août.

Le rapport de l'OHI a été accueilli avec intérêt par les délégués des membres des NU et d'autres organisations internationales, et les recommandations spécifiques suivantes ont été incluses dans le Rapport présenté à l'Assemblée générale des NU :

1. Que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture envisage d'inviter l'Organisation internationale du travail, l'Organisation hydrographique internationale, la Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation mondiale du commerce ainsi que le secrétariat de la Convention sur la biodiversité à participer à la conférence bisannuelle des organisations halieutiques régionales.
2. Qu'une invitation consécutive à préparer un document en vue de la prochaine réunion du processus consultatif soit adressée au sous-comité du Comité administratif de coordination (CAC) sur les océans et les zones côtières compte tenu du fait que la FAO, l'AIEA, l'OHI, l'OMI, la COI, l'ISBA, le secrétariat des NU, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM et la Banque mondiale, ont déjà, en tant qu'organisations internationales compétentes, accepté de contribuer à cette préparation.
3. Qu'une seconde réunion du processus consultatif soit organisée pour examiner les questions touchant aux sciences marines et à la technologie ainsi que la meilleure manière de satisfaire aux nombreuses obligations des Etats et des organisations internationales compétentes, dans le cadre des Parties XIII et XIV de la Convention des NU sur le Droit de la mer.

4. Que les questions suivantes soient inscrites à l'ordre du jour des futures réunions :

- Renforcement des capacités
- Développement et transfert des sciences marines et de la technologie
- Zones maritimes protégées
- Renforcement des programmes maritimes régionaux, etc.

On constate, d'après les éléments susmentionnés, que l'OHI est à présent considérée comme étant au même niveau que les agences spécialisées des NU et, qu'à l'avenir, elle devrait être capable d'assurer un support technique adéquat dans les domaines de compétence de l'OHI.

Le BHI continuera à tenir les Etats membres de l'OHI informés de cette question et leur demandera leur concours pour les réunions futures.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO  
Président